

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

MARDI, LE 24 OCTOBRE 2023 – 19H
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Eliza McKnight	Z
Claire Beaubien	Z	Dan Nagle	Z
Richard Gagnon	Z	Helene Turgeon	Z
Richard Gosselin	Z	Daniel Zigby	A
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik, vice-présidente	Z	Éric Campbell – Secrétaire général	P
Shawn Jersey	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Mary-Ellen Kirby	Z	Sophie Leduc – Directrice générale adjointe et directrice des services financiers	Z
Frank MacGregor	Z	Caroline Dufresne – Directrice des ressources humaines	Z
Jonathan Murray	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Michael Murray, président	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	Z
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

OBSERVATEURS

Holly Bailey, Consultante en communications

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 19h01.

Le président a expliqué à tous les commissaires la façon de protester contre l'augmentation possible des frais de scolarité pour les étudiants de l'extérieur de la province qui voudraient s'inscrire dans une université anglophone au Québec. Il a été demandé à tous les commissaires de porter un chandail aux couleurs de leur institution afin de soutenir les universités anglophones du Québec.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR la commissaire H. Turgeon afin d'adopter l'ordre du jour du 24 octobre 2023, avec l'ajout suivant :

6.1 Démission d'un parent commissaire – Daniel Zigby

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023

Résolution N° CSET 23-10-14

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil des commissaires qui a eu lieu le 26 septembre 2023

ATTENDU qu'une copie des minutes de la réunion du 26 septembre 2023 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de dispenser le secrétaire général de la lecture des minutes et d'approuver les minutes de la réunion du 26 septembre 2023, tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Megan Seline

Résidente de Knowlton :

Un(e) résident(e) est-il/elle autorisé(e) à poser des questions lors d'une réunion du conseil?

M. Murray

Président de la CSET :

Oui, certainement, il s'agit d'une réunion publique.

Adam Brody

Enseignant à Parkview :

J'ai une question concernant les pare-feu et le matériel pornographique dans les écoles primaires. Quelle est la position du Conseil sur les pare-feu dans les écoles primaires? Il semble que nous n'en ayons pas pour l'instant.

M. Murray

Président de la CSET :

Vous avez raison, ce n'est pas le cas. Il y a de nombreuses années, la décision a été prise de ne pas avoir de pare-feu, car ils ne sont pas très efficaces. Notre approche consiste à éduquer plutôt qu'à interdire. Je n'ai pas vu d'informations scientifiques me disant que nous pourrions réussir à interdire l'accès à l'aide de pare-feu. Nous faisons confiance à nos enseignants pour éduquer les élèves.

Adam Brody

Enseignant à *Parkview* :

Est-il alors de la responsabilité de l'enseignant(e) de surveiller les élèves lorsqu'ils sont sur Internet ?

M. Murray

Président de la CSET :

Ce n'est pas tant la responsabilité que la nécessité d'éduquer. Il faut faire comprendre aux élèves que ce n'est pas acceptable. Il y a quelque temps, un ordinateur a été utilisé pour accéder à de la pornographie en dehors des heures de classe, sans que l'on puisse dire s'il s'agissait de l'élève ou d'un adulte à la maison, etc. On ne peut pas s'attendre à ce que nous surveillions les élèves 24 heures sur 24, et ils ne sont à l'école que pendant environ 5 heures, c'est pourquoi nous devons les éduquer. Merci pour cette question pertinente.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Le Président, M. Murray, a invité les commissaires suivants à présenter le prix d'excellence du 24 octobre 2023 :

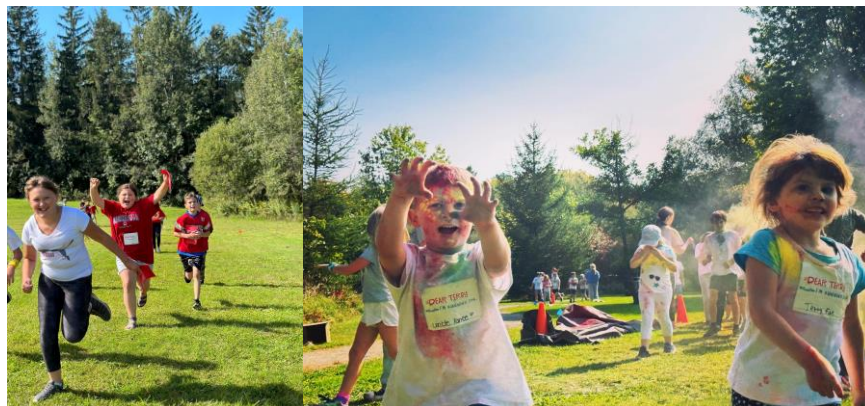
**Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et les cadres
supérieurs de la Commission scolaire Eastern Townships
aimeraient signaler ce qui suit :**

Commissaire T. Pezzi Bilodeau : L'automne a été une période très occupée avec de nombreuses activités et événements à souligner, y compris de nombreuses reconnaissances des employés. Depuis le dernier Conseil, nous avons souligné la Journée nationale du personnel de soutien, la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation, la Journée mondiale des enseignants ainsi que la Semaine des administrateurs de la CSET ! Nous tirons notre chapeau à tous ceux qui dirigent et enseignent, à ceux qui créent des expériences positives pour nos élèves et à la communauté de la CSET qui nous aide tous à grandir en tant qu'élèves et individus. Merci d'investir et de croire en nous!



La communauté de la CSET s'est mobilisée pour Terry Fox!

Commissaire J. Murray : Dans l'ensemble des Cantons-de-l'Est, nos élèves, notre personnel et nos familles ont uni leurs forces pour soutenir la Fondation Terry Fox. Avec beaucoup d'enthousiasme et d'engagement, plusieurs ont participé à la marche, à la course et à la collecte de fonds et ont obtenu d'excellents résultats. Merci à tous ceux qui ont participé et aidé à faire de cette année un autre succès de collecte de fonds au profit de la Fondation Terry Fox. Nous pouvons réaliser de grandes choses lorsque nous avançons ensemble!



Course Terry Fox 2023



Massey-Vanier se mobilise pour une semaine de bien-être!



Commissaire R. Gagnon : Le mardi 10 octobre, l'ensemble des élèves et du personnel de l'école *Massey-Vanier* ont effectué une marche pour souligner la **Journée mondiale de la santé mentale**. Le personnel a porté des rubans verts pour souligner cette journée. Des services externes de la communauté ont également été invités à tenir des kiosques pendant l'heure du déjeuner afin de familiariser les élèves avec les services qui leur sont offerts.

Le lendemain matin, des collations saines ont été servies et à midi, les élèves se sont entraînés sur un « vélo à smoothie » qui transformait les fruits en smoothies grâce à leur propre production d'énergie. Les smoothies en valaient la peine! Le jeudi de la même semaine, des activités artistiques ont été organisées sur la terrasse et un conférencier motivant a fait une présentation à l'ensemble des élèves.

L'objectif était de donner aux élèves de Massey-Vanier autant de stratégies et de possibilités de frapper à différentes portes lorsqu'ils ont besoin de résoudre des problèmes ou des situations stressantes. L'école voulait également que les élèves comprennent que le bien-être doit être une priorité et qu'il existe de nombreuses façons de rester en bonne santé. Quel exemple et quelle attitude sains pour Massey-Vanier !

6. AFFAIRE DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

6.1 Démission d'un parent commissaire – Daniel Zigby

Le président, M. Murray a informé tous les commissaires qu'il a reçu une lettre de démission du commissaire Daniel Zigby. Sa démission prend effet le 31 octobre 2023.

Le secrétaire, É. Campbell participera à la prochaine réunion du Comité central des parents le 1^{er} novembre 2023 afin d'élire un nouveau commissaire des parents.

M. Murray a présenté sa profonde reconnaissance à M. Zigby pour son implication dans les conseils d'établissement, en tant que président du comité central des parents et en tant que commissaire. Merci beaucoup, M. Zigby!

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Rapport des auditeurs

Les auditeurs de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) ont présenté les états financiers audités pour l'année se terminant le 30 juin 2023. Les auditeurs ont rapporté qu'ils ont trouvé quatre (4) anomalies au niveau de la clientèle. Le Conseil des commissaires a reçu le rapport des auditeurs déposé.

Conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, voici un résumé des états financiers audités de la commission scolaire Eastern Townships pour l'année se terminant le 30 juin 2023:

7.2 Résolution N° CSET 23-10-16

États financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023

ATTENDU que l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique exige que les activités financières des commissions scolaires fassent l'objet d'une vérification annuelle;

ATTENDU que la directrice générale a publié un avis public dans les trois journaux locaux les 10 et 14 octobre, 2023 indiquant que les états financiers annuels de la Commission scolaire Eastern Townships seront présentés à la réunion du conseil des commissaires;

ATTENDU que les vérificateurs externes ont déposé leur rapport à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 soient reçus tels que déposés et présentés.

Adoptée à l'unanimité

DOCUMENT OFFICIEL RAPPORT FINANCIER 2022-2023 CS : 883 CS Eastern Townships REGION : 050 SE VERSION CS 9190197964 DATE : 2023-10-13 7h:58

Page auditée
État de la situation financière
au 30 juin 2023

	A	B	C	D	E	F = A - E
	2023	2022	Variation	Variation	2023	Ajustement
		(redressé)	\$	%	Version GS	d'analyse
ACTIFS FINANCIERS						
01100 Encaisse (Decouvert bancaire) (page 20)	4,225,889.26	1,477,940.07	2,747,949.19	186%	4,225,889.26	0.00
01150 Équivalents de trésorerie (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%	0.00	0.00
01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	8,221,766.91	15,694,792.89	-7,473,025.98	-48%	8,221,766.91	0.00
01400 Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	166,927,377.40	116,214,360.22	50,713,017.18	44%	166,927,377.40	0.00
01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	292,500.00	292,500.00	0.00	0%	292,500.00	0.00
01300 Taxe scolaire à recevoir	188,750.87	180,672.31	8,078.56	4%	188,750.87	0.00
01500 Débiteurs (page 23)	4,531,430.59	3,705,544.91	735,885.68	19%	4,531,430.59	0.00
01600 Stocks destinés à la revente	14,481.43	7,187.73	7,293.70	101%	14,481.43	0.00
01700 Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%	0.00	0.00
01900 Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%	0.00	0.00
06000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	184,402,196.46	137,663,398.13	46,738,798.33	34%	184,402,196.46	0.00
PASSIFS						
03100 Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0.00	5,151,460.43	-5,151,460.43	-100%	0.00	0.00
03110 Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 30)	28,477,441.22	23,873,707.42	4,603,733.80	19%	28,477,441.22	0.00
03500 Créanciers et frais courus à payer (page 31)	22,906,013.19	16,519,340.02	6,386,673.17	39%	22,906,013.19	0.00
03450 Subvention d'investissement reportée (page 32)	116,088,061.15	94,061,113.04	21,426,948.11	23%	116,088,061.15	0.00
03400 Revenus perçus d'avance (page 33)	906,938.34	1,357,095.02	-450,156.68	-33%	906,938.34	0.00
03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)	5,903,480.75	5,903,480.75	0.00	0%	5,903,480.75	0.00
03700 Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	0.00	0.00	0.00	0%	0.00	0.00
03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	99,638,902.12	89,656,311.91	9,982,590.21	11%	99,638,902.12	0.00
03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)	292,500.00	292,500.00	0.00	0%	292,500.00	0.00
03800 Autres passifs (page 36)	37,950,036.09	37,950,036.45	-39,500.36	0%	37,950,036.09	0.00
06010 TOTAL DES PASSIFS	312,143,372.86	276,238,413.90	36,904,958.96	13%	312,143,372.86	0.00
06020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-127,741,176.40	-137,575,015.77	9,833,839.37	7%	-127,741,176.40	0.00
ACTIFS NON FINANCIERS						
01800 Immobilisations corporelles (page 40)	125,449,076.90	104,949,326.46	20,499,750.44	20%	125,449,076.90	0.00
01970 Stocks de fournitures	616,583.84	534,973.92	81,609.92	15%	616,583.84	0.00
01900 Charges payées d'avance (page 46)	175,249.43	234,014.35	-58,764.93	-25%	175,249.43	0.00
06030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	126,240,910.17	106,718,314.74	20,522,595.43	19%	126,240,910.17	0.00
03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-1,500,266.23	-31,856,701.03	30,356,434.80	95%	-1,500,266.23	0.00
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:						
03910 Excédent (déficit) accumulé le 30 juin 2022 (page 4)	-1,500,266.23	-31,856,701.03	30,356,434.80	95%	-1,500,266.23	0.00
03920 Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0.00	0.00	0.00	0%	0.00	0.00
03950	-1,500,266.23	-31,856,701.03	30,356,434.80	95%	-1,500,266.23	0.00

DOCUMENT OFFICIEL RAPPORT FINANCIER 2022-2023 CS : 883 CS Eastern Townships REGION : 050 SE VERSION CS 9190197964 DATE : 2023-10-13 7h:58

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

		A	B	C	D	E	F	G = B - F
		Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022	Variation \$	Variation %	Résultats réels 2023	Ajustement d'analyse
		(redresse)			Version OS			
REVENUS								
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	89 633 918	94 702 748.91	88 706 558 95	5 996 189.96	7%	94 702 748.91	0.00
00020	Subvention d'investissement (page 51)	223 573	21 254 662.51	100 947 14	21 153 715.37	20955%	21 254 662.51	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	439 366	591 460.56	579 169 74	12 290.82	2%	591 460.56	0.00
00040	Taxe scolaire (page 53)	4 947 544	5 005 519.94	4 835 949 38	169 570.56	4%	5 005 519.94	0.00
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	333 961	480 527.59	341 584 49	138 943.10	41%	480 527.59	0.00
980	Ventes de biens et services (page 55)	5 035 294	4 369 068.96	4 250 977 25	118 091.71	3%	4 369 068.96	0.00
00060	Revenus divers (page 56)	3 589 489	3 596 213.84	3 535 697 37	60 516.47	2%	3 596 213.84	0.00
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	6 754 722	17 921 248.41	5 451 239 83	12 470 008.58	229%	17 921 248.41	0.00
00000	Total des revenus	110 957 867	147 921 450.72	107 802 124.15	40 119 326.57	37%	147 921 450.72	0.00
CHARGES								
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	45 396 582	52 349 730.57	47 928 001 59	4 421 728.98	9%	52 349 730.57	0.00
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	31 120 443	26 036 760.83	23 384 373 20	2 652 387.63	11%	26 036 760.83	0.00
30000	Services d'appoint (page 83)	12 515 182	12 050 503.54	10 924 357 23	1 126 146.31	10%	12 050 503.54	0.00
50000	Activités administratives (page 84)	4 633 431	5 306 323.44	4 711 242 91	595 080.53	13%	5 306 323.44	0.00
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	13 428 084	15 872 659.76	14 504 485 69	1 368 174.07	9%	15 872 659.76	0.00
70000	Activités connexes (page 86)	4 146 645	5 811 361.16	4 712 781 84	1 098 579.32	23%	5 811 361.16	0.00
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	-282 500	136 211.14	153 908 10	-17 696.96	-11%	136 211.14	0.00
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	1 465.48	0.00	1 465.48	100%	1 465.48	0.00
00100	Total des charges	110 957 867	117 565 015.92	106 319 150.56	11 245 865.36	11%	117 565 015.92	0.00
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	0	30 356 434.80	1 482 973.59	28 873 461.21	1947%	30 356 434.80	0.00

DOCUMENT OFFICIEL RAPPORT FINANCIER 2022-2023 CS : 883 CS Eastern Townships REGION : 050 SE VERSION CS 9190197964 DATE : 2023-10-13 7h:58

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

		A	B	C	D	E	F	G = B - F
		Budget	Résultats	Résultats	Variation	Variation	Résultats	Ajustement
		2023	2023	2022	\$	%	réels	d'analyse
		(redressé)			Version OS			
REVENUS								
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	89 633 918	94 702 748 91	88 706 558 95	5 996 189 96	7%	94 702 748 91	0 00
00020	Subvention d'investissement (page 51)	223 573	21 254 662 51	100 947 14	21 153 715 37	20955%	21 254 662 51	0 00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	439 366	591 460 56	579 169 74	12 290 82	2%	591 460 56	0 00
00040	Taxe scolaire (page 53)	4 947 544	5 005 519 94	4 835 949 38	169 570 56	4%	5 005 519 94	0 00
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	333 961	480 527 59	341 584 49	138 943 10	41%	480 527 59	0 00
980	Ventes de biens et services (page 55)	5 035 294	4 369 068 96	4 250 977 25	118 091 71	3%	4 369 068 96	0 00
00060	Revenus divers (page 56)	3 589 489	3 596 213 84	3 535 697 37	60 516 47	2%	3 596 213 84	0 00
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	6 754 722	17 921 248 41	5 451 239 83	12 470 008 58	229%	17 921 248 41	0 00
00000	Total des revenus	110 957 867	147 921 450 72	107 802 124 15	40 119 326 57	37%	147 921 450 72	0 00
CHARGES								
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	45 396 582	52 349 730 57	47 928 001 59	4 421 728 98	9%	52 349 730 57	0 00
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	31 120 443	26 036 760 83	23 384 373 20	2 652 387 63	11%	26 036 760 83	0 00
30000	Services d'appoint (page 83)	12 515 182	12 050 503 54	10 924 357 23	1 126 146 31	10%	12 050 503 54	0 00
50000	Activités administratives (page 84)	4 633 431	5 306 323 44	4 711 242 91	595 080 53	13%	5 306 323 44	0 00
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	13 428 084	15 872 659 76	14 504 485 69	1 368 174 07	9%	15 872 659 76	0 00
70000	Activités connexes (page 86)	4 146 645	5 811 361 16	4 712 781 84	1 098 579 32	23%	5 811 361 16	0 00
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	-282 500	136 211 14	153 908 10	-17 696 96	-11%	136 211 14	0 00
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	1 465 48	0 00	1 465 48	100%	1 465 48	0 00
00100	Total des charges	110 957 867	117 565 015 92	106 319 150 56	11 245 865 36	11%	117 565 015 92	0 00
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	0	30 356 434 80	1 482 973 59	28 873 461 21	1947%	30 356 434 80	0 00

7.3 Résolution N° CSET 23-10-17

Division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships en circonscriptions électorales

ATTENDU que le Conseil des commissaires, à sa réunion du 23 mai 2023, a adopté le projet de division du territoire de la Commission scolaire en onze (11) circonscriptions électorales (résolution n° ETSB 23-05-81);

ATTENDU qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 6 juin 2023 du journal *The Record* et dans les éditions numériques du journal *La Tribune* du 6 au 10 juin 2023 et qu'aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU que le Conseil des commissaires juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Commission scolaire en onze (11) circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday **ET RÉSOLU** que la division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships soit la suivante :

AVIS AUX LECTEURS : TOUTES LES LIMITES ADMINISTRATIVES UTILISÉES DANS LE CADRE DE CETTE DESCRIPTION SONT CELLES QUI EXISTAIENT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES 2020.

Circonscription électorale numéro 1 (1314 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Ange-Gardien (M), Bedford (CT), Bedford (V), Farnham (V), Henryville (M), Notre-Dame-de-Stanbridge (M), Noyan (M), Pike River (M), Saint-Armand (M), Saint-Césaire (V), Saint-Georges-de-Clarenceville (M), Saint-Ignace-de-Stanbridge (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (M), Saint-Sébastien (M), Sainte-Brigide-d'Iberville (M), Sainte-Sabine (M), Stanbridge East (M), Stanbridge Station (M) et Venise-en-Québec (M).

Circonscription électorale numéro 2 (1722 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Brigham (M), Bromont (V), Cowansville (V), Dunham (V), East Farnham (M) et Frelighsburg (M).

Circonscription électorale numéro 3 (1714 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Abercorn (VL), Brome (VL), Lac-Brome (V) et Sutton (V).

Circonscription électorale numéro 4 (1834 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Béthanie (M), Bonsecours (M), Eastman (M), Granby (V), Roxton (CT), Roxton Falls (VL), Roxton Pond (M), Saint-Alphonse-de-Granby (M), Saint-Joachim-de-Shefford (M), Sainte-Anne-de-la-Rochelle (M), Sainte-Cécile-de-Milton (M), Shefford (CT), Stukely-Sud (VL), Warden (VL) et Waterloo (V).

Circonscription électorale numéro 5 (1672 électeurs)Comprends les municipalités suivantes :

Austin (M), Bolton-Est (M), Bolton-Ouest (M), Magog (V), Orford (CT), Potton (CT), Saint-Benoît-du-Lac (M), Saint-Étienne-de-Bolton (M) et Stanstead (CT).

Circonscription électorale numéro 6 (1897 électeurs)Comprends les municipalités suivantes :

Ayer's Cliff (VL), Barnston-Ouest (M), Coaticook (V), Dixville (M), Hatley (CT), Hatley (M), Ogden (M), North Hatley (VL), Sainte-Catherine-de-Hatley (M), Stanstead (V) et Stanstead-Est (M).

Circonscription électorale numéro 7 (1688 électeurs)Comprends la municipalité suivante :

Saint-Denis-de-Brompton (M).

Comprend également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :
Brompton, Jacques-Cartier, Le Mont-Bellevue et Rock-Forest – Saint-Élie – Deauville.

Circonscription électorale numéro 8 (1846 électeurs)Comprends les municipalités suivantes :

Ascot Corner (M), Stoke (M) et Waterville (V).

Comprends également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :

Fleurimont et Lennoxville.

Circonscription électorale numéro 9 (1429 électeurs)Comprends les municipalités suivantes :

Val-des-Sources (V), Chesterville (M), Danville (V), Daveluyville (V), Drummondville (V), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Lefebvre (M), Maddington Falls (M), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Adrien (M), Saint-Albert (M), Saint-Bonaventure (M), Saint-Camille (CT), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Saint-Edmond-de-Grantham (P), Saint-Eugène (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Georges-de-Windsor (M), Saint-Germain-de-Grantham (M), Saint-Guillaume (M), Saint-Louis-de-Blandford (M), Saint-Lucien (M), Saint-Majorique-de-Grantham (P), Saint-Nazaire-d'Acton (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pie-de-Guire (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Samuel (M), Saint-Valère (M), Sainte-Brigitte-des-Saults (P), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élisabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Wickham (M) et Wotton (M).

Comprend également la partie de la Ville de Victoriaville située sur le territoire de la commission scolaire.

Circonscription électorale numéro 10 (1397 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Acton Vale (V), Cleveland (CT), Durham-Sud (M), Kingsbury (VL), L'Avenir (M), Lawrenceville (VL), Maricourt (M), Melbourne (CT), Racine (M), Richmond (V), Saint-Claude (M), Saint-François-Xavier-de-Brompton (M), Saint-Théodore-d'Acton (M), Sainte-Christine (P), Valcourt (CT), Valcourt (V), Val-Joli (M), Ulverton (M), Upton (M) et Windsor (V).

Circonscription électorale numéro 11 (1477 électeurs)

Comprends les municipalités suivantes :

Audet (M), Bury (M), Chartierville (M), Compton (M), Courcelles (M), Cookshire-Eaton (V), Dudswell (M), East Angus (V), East Hereford (M), Frontenac (M), Hampden (CT), Ham-Sud (M), Lac-Drolet (M), Lac-Mégantic (V), Lambton (M), La Patrie (M), Lingwick (CT), Marston (CT), Martinville (M), Milan (M), Nantes (M), Newport (M), Notre-Dame-des-Bois (M), Piopolis (M), Saint-Augustin-de-Woburn (P), Saint-Herménégilde (M), Saint-Isidore-de-Clifton (M), Saint-Ludger (M), Saint-Malo (M), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Robert-Bellarmin (M), Saint-Romain (M), Saint-Sébastien (M), Saint-Venant-de-Paquette (M), Sainte-Cécile-de-Whitton (M), Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT), Scotstown (V), Stornoway (M), Stratford (CT), Val-Racine (M), Weedon (M) et Westbury (CT).

Nombre total d'électeurs : **17990 électeurs**

Moyenne par circonscription : **1635 électeurs**

La présente description entrera en vigueur le 31 mars 2024, année où doit avoir lieu l'élection générale selon les dispositions de l'article 9.13 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3).

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale a signalé ce qui suit :

Alors que nous approchons de la fin de notre premier trimestre et que nous nous apprêtons à entrer dans le mois de novembre, je profite de ce moment pour souligner notre engagement en faveur du bien-être. Ce mois s'accompagne souvent d'une fatigue accrue des élèves et du personnel en raison du changement d'heure, d'un stress élevé dû aux évaluations de fin de trimestre et des exigences imposées aux enseignants pour préparer les bulletins scolaires et engager des conversations vitales avec les parents. Simultanément, les relations de travail ajoutent une pression supplémentaire alors que nous nous efforçons collectivement d'obtenir de meilleurs résultats pour notre personnel et nos élèves.

Au cœur de ces défis, j'invite chacun à faire preuve de gentillesse, de soutien mutuel et d'attention. Notre bien-être est un bien précieux qui ne doit jamais être considéré comme acquis. Restons concentrés sur notre objectif collectif : faire une différence positive dans la vie de nos élèves. Le mois

de novembre va s'écouler, laissant place au soleil serein de l'hiver sur le chemin du retour et, avant que nous ne nous en rendions compte, la saison des fêtes de fin d'année sera à nos portes. Alors, gardons le sourire et réjouissons-nous de célébrer les petites victoires.

Dans ce contexte, notre plan d'engagement pour la réussite de la CSET et nos projets éducatifs dans les écoles et les centres trouvent un écho. Le nombre de nos élèves est en constante augmentation, ce qui témoigne de la confiance de notre communauté. Nos élèves continuent de s'immerger dans une multitude d'activités, des arts aux sports en passant par les activités culturelles. Tout aussi remarquable est l'engagement de notre personnel, non seulement dans l'engagement des élèves, mais aussi dans leur développement personnel et professionnel, en assistant et en participant activement à diverses sessions de développement professionnel.

Nous pouvons être fiers des accomplissements de notre communauté, et je vous invite tous à cultiver la gentillesse et à prendre soin les uns des autres - des gestes simples qui peuvent avoir un impact profond sur le bien-être de chacun.

Votre directrice générale,

Kandy Mackey

8.2 Rapport du président

Le président du conseil des commissaires, M. Murray a signalé ce qui suit :

L'attaque incessante contre les institutions anglophones et la communauté anglophone du Québec se poursuit sans relâche. Depuis sa première élection, le gouvernement actuel a adopté une attitude hostile à l'égard de tout ce qui est anglais au Québec. Pour eux, il ne suffit pas qu'un pourcentage très élevé de notre communauté ait fait l'effort de devenir bilingue. Il ne suffit pas que nous soutenions et promouvions l'importance de la protection de la langue française. Il semble que notre existence même soit un affront à leurs yeux. Les projets de loi 29 et 96 ont aboli le droit civil de choisir les vêtements ou les symboles que l'on peut porter. Ils ont donné des droits sans précédent de perquisition et de saisie sans procédure légale à des fonctionnaires officiels dans le but d'éradiquer toute trace d'anglophobie. Ils se sont plaints que leurs règles ne s'appliquaient pas aux entreprises à charte fédérale jusqu'à ce qu'un gouvernement docile et soumis à Ottawa change les règles, et sont même allés plus loin en inscrivant la loi 101, telle que modifiée par la loi 96, dans une loi fédérale. Lorsqu'il a été souligné que les anglophones étaient devenus largement bilingues, le discours s'est transformé en un discours sur la langue parlée dans les foyers. Maintenant, c'est le son de l'anglais parlé dans la rue qui est devenu le centre de leur colère. Ce gouvernement ne prétend plus gouverner pour tous les Québécois alors que le parti au pouvoir à Ottawa a abandonné les anglophones du Québec à leur sort.

Le gouvernement de la CAQ déclare que l'éducation est une priorité et je ne doute pas de sa sincérité. Après tout, il est bien établi que l'éducation élargit les esprits, stimule la réflexion et construit la richesse physique et métaphysique. C'est par l'éducation que les sociétés progressent. Je ne peux m'empêcher de penser que leur approche de l'éducation vise à empêcher ces avantages de se répandre dans l'ensemble de la population. Au lieu de cela, ils semblent vouloir confiner l'apprentissage aux canaux qu'ils préfèrent et étouffer les voix indépendantes. Entre autres, ils souhaitent réinventer l'histoire pour

éliminer tout rappel gênant de l'énorme contribution des anglophones et des immigrants à la création du Québec moderne.

Leur première mesure a été d'éliminer les commissions scolaires, un niveau de démocratie locale qui permettait au public de s'exprimer en toute indépendance sur le contenu et la prestation de l'enseignement. Le projet de loi 40 a été adopté par voie de clôture, étouffant les discussions et les débats qui étaient devenus trop efficaces pour exposer les dangers et les perturbations de l'éducation de qualité. Toute opposition a été étouffée tandis que les groupes d'intérêt représentant les parties prenantes ont été apaisés par des promesses de contrôle local et de flexibilité. Comme nous le savons maintenant, c'est le contraire qui s'est produit. L'uniformité et l'indifférence à l'égard des questions locales ont été imposées d'en haut. L'uniformité et l'indifférence à l'égard des questions locales ont été imposées d'en haut, effaçant toute trace d'individualité au point que la signalisation a été uniformisée. Désormais, les processus et les normes seront imposés de manière centralisée.

Nous avons de la chance. Le projet de loi 40 ne s'applique pas aux commissions scolaires anglophones parce que nous avons défié le gouvernement devant les tribunaux. Nous avons dépensé nos propres fonds pour couvrir les frais juridiques et nous avons fait confiance à un système judiciaire indépendant et à la primauté du droit. Nous avons remporté une victoire éclatante devant la Cour supérieure du Québec et, pour l'instant, la loi ne s'applique pas au réseau d'éducation anglophone. Le gouvernement a fait appel de sa défaite dévastatrice et, s'il perd à nouveau à ce niveau, il fera probablement appel à la Cour suprême du Canada. Avec l'argent de nos impôts, ils nous obligent à continuer à dépenser en espérant épuiser nos ressources limitées. Ils n'ont aucun espoir réel de gagner, mais faire appel leur permet de sauver la face et de prétendre le contraire. Nous embarrassons le gouvernement et sa volonté de créer un système éducatif québécois totalement uniforme, au moins en partie parce que nos résultats, sous la forme de la réussite des élèves, sont constamment supérieurs en moyenne à ceux du système français. Au lieu de célébrer notre succès et d'en tirer des leçons, ils semblent préférer nous étouffer et nous uniformiser jusqu'à ce que nous ne les gênions plus.

Les CEGEPS anglophones étaient la cible suivante. Les adultes sont libres de choisir leur parcours d'études postsecondaires et un nombre embarrassant de diplômés francophones de l'enseignement secondaire choisissent de fréquenter des établissements anglophones. Le collège Dawson était en pleine expansion et d'autres étaient en plein essor. Le campus Saint-Laurent du Champlain College, situé dans la ville de Québec, attire tellement de candidatures qu'il faut obtenir des notes de l'ordre de 90 % pour être accepté. Cependant, près de 90 % des candidats retenus sont issus d'écoles secondaires françaises, car les meilleurs élèves veulent étudier dans des universités anglaises. D'autres CEGEPS anglophones se développaient et attiraient également des étudiants français très performants. Une autre loi a donc été promulguée pour limiter l'accès, restreindre la croissance et annuler les plans d'expansion. Malgré les hurlements de protestation du public, ces mesures sont désormais en place.

La deuxième phase de l'initiative de la loi 40 a été abandonnée l'année dernière avec la présentation de la loi 23. Ce texte est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, mais le gouvernement est pressé. Il veut qu'il soit adopté avant le 8 décembre, date de la fin de la session en cours, et pourrait invoquer la clôture si le débat se prolongeait trop longtemps. Il donne au ministre de l'Éducation un pouvoir absolu sur l'éducation, le droit de choisir les directeurs généraux, de remplacer ceux dont les performances ne satisfont pas le ministre et le droit d'annuler rétroactivement les décisions. À son tour, ce directeur général nomme tous les autres administrateurs de chaque centre de services scolaires. Il est difficile

d'imaginer qu'un directeur général ose prendre des mesures indépendantes ou, en fait, des mesures contraires aux souhaits du ministre, mais si un incident aussi horrible se produisait, le ministre aurait le pouvoir de remplacer l'individu et d'annuler la décision. Un contrôle total depuis le sommet, par un fonctionnaire élu qui, comme le ministre actuel, peut n'avoir aucune qualification professionnelle dans le domaine de l'éducation. Pas d'autonomie ni même d'influence au niveau local.

L'attaque scandaleuse contre les universités anglophones est une nouvelle attaque ce mois-ci. Ce gouvernement est-il embêté par le fait que les meilleures universités du Québec sont anglophones ? Est-il humiliant que des étudiants de tout le Canada et du monde entier préfèrent McGill à toute autre université québécoise ? Lorsqu'un ministre mandaté pour protéger la langue française au Québec annonce avec une fierté non dissimulée que cette mesure scandaleuse inspirée par le racisme n'est que la première des cinquante mesures prévues, non pas pour promouvoir le français, mais pour éliminer tout vestige de l'anglais dans la vie publique au Québec, cela souligne la mesquinerie, les lacunes et le caractère destructeur de l'ensemble de l'approche.

Le gouvernement n'a pas besoin d'adopter des lois ou de publier des décrets pour poursuivre ses efforts d'éradication de l'anglais. Le travail administratif peut également s'avérer efficace. Une mesure récente consiste pour le ministère de l'Éducation à refuser les certificats d'éligibilité aux personnes âgées de plus de 18 ans, indépendamment de leur droit d'avoir suivi une scolarité publique en anglais. Les élèves qui ont fréquenté des écoles primaires françaises, une décision que les parents ont probablement prise parce qu'ils voulaient que leurs enfants restent dans la société québécoise et s'y intègrent sont maintenant confrontés à des pénalités inattendues dans les CEGEP en étant obligés de passer avec succès des examens de fin d'études en langue française. Ils sont également limités dans l'accès aux CEGEPS anglophones. Bien que les commissions scolaires anglophones soient disposées à fournir des preuves d'admissibilité à ces étudiants, comme le fait d'avoir un parent ou un frère ou une sœur qui a fréquenté l'école primaire anglaise, la décision administrative est qu'il est trop tard pour eux. Dommage!

Pendant ce temps, notre lutte continue. Le gouvernement tolère les commissions scolaires anglophones, mais tente systématiquement d'imposer ses règles par voie administrative, en dépit du cadre juridique. L'annonce récente par le ministre de l'Éducation de l'interdiction des téléphones portables dans toutes les écoles en est un bon exemple. Cette annonce hâtive et mal informée a été discrètement modifiée après coup pour ne s'appliquer qu'aux téléphones portables des élèves, et seulement en classe, mais elle démontre les risques associés au fait de placer un pouvoir absolu entre les mains d'une personne mal informée et facilement influençable. Ce décret ne s'applique pas légalement aux écoles anglaises, mais les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ont tenté de l'imposer malgré tout. Dans notre structure juridique, la possession et l'utilisation de téléphones portables relèvent du code de conduite de l'école, qui est adopté et révisé périodiquement par le conseil d'établissement. Il s'agit d'une véritable autorité locale. En outre, tout enseignant peut interdire les téléphones portables dans sa classe s'il le souhaite. La question est sans objet puisque nous donnons de toute façon un ordinateur à chaque élève. Toute distraction qui pourrait exister avec un téléphone portable est facilement accessible par le biais d'un *Chromebook*. Les enseignants traitent cette question dans le cadre de leurs compétences, sachant que l'interdiction est inefficace, tandis que l'enseignement d'habitudes préférables fait partie de leur mission.

En tant que Conseil des commissaires, nous nous efforçons de protéger nos employés des pires tensions créées par ces manœuvres politiques. Nous faisons de notre mieux pour que les enseignants, le

personnel de soutien et les professionnels soient libres d'accomplir leur mandat avec un minimum d'interférence. Nous encourageons les parents et le personnel des conseils d'établissement à remplir leurs fonctions sans se soucier du bruit et de la controverse publique. J'espère sincèrement que les distractions n'atteindront pas les salles de classe au détriment de nos élèves ou de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage qui y sont dispensés.

Ces dernières années, le rôle des commissaires scolaires est devenu de plus en plus politique, mais j'ai l'impression que de nombreux membres du secteur de l'éducation ne sont pas conscients de toutes les luttes qui sont menées en leur nom. Les commissaires ont pris l'habitude de discuter de questions juridiques, d'affaires judiciaires et de changements structurels. Beaucoup d'entre nous ont du mal à accepter l'idée que, par défaut, nous sommes devenus un rempart qui résiste aux assauts contre nos droits civiques et contre la liberté des éducateurs de faire leur travail. L'ingérence constante dans des questions aussi importantes que les tests et l'évaluation ou aussi insignifiantes que les téléphones portables en classe ne permet pas aux professionnels de fonctionner efficacement et doit être combattue.

Dans le cadre de leurs responsabilités, les commissions scolaires ont déjà pris les premières mesures pour se préparer aux élections des commissions scolaires prévues pour novembre 2024. Nous devons trouver les moyens d'encourager nos communautés à participer au processus, de soutenir la démocratie locale en encourageant nos amis et nos voisins à s'assurer qu'ils sont inscrits sur la liste électorale anglaise. C'est d'autant plus important que même les diplômés de nos écoles ne sont pas automatiquement inscrits sur nos listes. Beaucoup plus de personnes sont qualifiées que celles qui sont inscrites sur nos listes. Encouragez ensuite les personnes intéressées à se présenter aux élections et à voter. Nous avons besoin d'une forte participation à nos élections pour justifier la poursuite de nos efforts en faveur de la protection des droits des minorités linguistiques. Le gouvernement a alourdi les élections des commissions scolaires, puis utilise le faible taux de participation pour remettre en question la légitimité des commissaires élus.

Je ne regrette pas la longueur de ce rapport sur des sujets distincts de l'éducation en tant qu'exercice quotidien. Il est important que l'ensemble de la communauté, y compris ceux qui préfèrent être laissés en paix, sache ce qui se passe derrière les manchettes ou les articles occasionnels qu'ils peuvent voir.

9. RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif, commissaire M. Murray a mentionné que les sujets discutés à la réunion du comité exécutif seront également adressés à la réunion du conseil de ce soir.

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

La directrice générale, K. Mackey a mentionné les sujets discutés lors de la dernière réunion :

- Le mandat a été révisé;
- Les règles de procédure internes ont également été révisées;
- Les dates de réunions pour l'année 2023-2024 ont été établies.

La date de la prochaine réunion du comité de gouvernance et d'éthique est prévue pour le 13 février 2024.

9.3 Comité consultatif de vérification (audit)

La présidente du comité consultatif de vérification, J. Humenuik a présenté les résolutions suivantes :

9.3.1 Finances :

9.3.1.1 Résolution N° CSET 23-10-18

États des taxes scolaires dues et exigibles – 2023-2024

ATTENDU que la directrice des services financiers a présenté le sommaire suivant concernant l'état des taxes scolaires impayées par les propriétaires;

ATTENDU que le paiement du deuxième versement n'est pas dû avant novembre et conséquemment, ces montants sont inclus dans le total des taxes scolaires à recevoir :

<u>Factures annuelles émises – juin</u>	2023-2024	2022-2023
Total des factures des taxes scolaires et émises :	14 058	14 000
Total des taxes scolaires à percevoir :	3 461 252,69 \$	3 438 269,48 \$
<u>Factures en souffrance – octobre</u>	2023-2024	2022-2023
Total des factures des taxes scolaires impayées :	4 340	4 284
Total des taxes scolaires non encore perçues :	942 315,06 \$	984 114,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'approuver la déclaration des taxes scolaires dues et exigibles par les propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Ressources matérielles :

9.3.2.1 Résolution N° CSET 23-10-19

Asbestos-Danville-Shipton (ADS) Elementary School – Jointolement des briques

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 400 000 \$ pour le projet susmentionné, dans le cadre du programme MDB - Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que les murs de briques doivent être réparés afin de maintenir leur intégrité structurale;

ATTENDU que quatre (4) entreprises ont récupéré les spécifications du projet suite à un appel d'offres public;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue par la Commission scolaire Eastern Townships à la date et à l'heure précisées;

ATTENDU que la soumission la plus basse, au montant de 91 700 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie Lussier et Fils inc.;

ATTENDU qu'après avoir étudié les soumissions, la firme professionnelle *Un à Un Architectes Inc.* a recommandé la compagnie *Lussier et Fils inc.* comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux au montant de 128 100 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau de procéder aux travaux pour le projet susmentionné; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Résolution N° CSET 23-10-20

Parkview Elementary School – Bureau administratif, fenêtres et appuis de fenêtres

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 1 067 385 \$ pour le projet susmentionné, dans le cadre du programme MDB - Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que la réorganisation des bureaux de l'administration rendra l'entrée plus sécuritaire avec un contact direct avec les visiteurs;

ATTENDU qu'il s'agit de la première phase (réorganisation des bureaux administratifs) de deux phases (fenêtres);

ATTENDU que sept (7) entreprises ont récupéré les spécifications du projet à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships avant la date et l'heure spécifiée;

ATTENDU que la soumission la plus basse, au montant de 326 800 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie Construction Bugère Inc.;

ATTENDU QUE, après avoir étudié les soumissions, la firme professionnelle attitrée Caroline Denommée Architecte Inc. a recommandé la compagnie Construction Bugère Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux au montant de 460 868 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin de procéder aux travaux pour le projet susmentionné ; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.3 Résolution N° CSET 23-10-21

Richmond Regional School – Modernisation de la chaufferie

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a approuvé un budget de 147 225 \$ pour le projet susmentionné, dans le cadre du programme RTB - Réfection et Transformation des Bâtiments - 2023-2024 Mesure : 50624;

ATTENDU que cela permettra de transformer notre système de chauffage au gaz naturel;

ATTENDU que quatre (4) entreprises ont récupéré les spécifications du projet à la suite d'un appel d'offres;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues par la CSET à la date et à l'heure spécifiées;

ATTENDU que la soumission la plus basse, au montant de 101 681 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la société GNR Corbus Inc;

ATTENDU qu'après avoir étudié les soumissions, la firme professionnelle assignée Les Services EXP Inc. a recommandé la compagnie GNR Corbus Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer le travail pour un montant de 147 225 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday de procéder aux travaux pour le projet susmentionné ; **IL EST EN OUTRE PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.4 Résolution N° CSET 23-10-22

Immeuble Marguerite Knapp – Électrification des autobus

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) attend l'estimation du projet susmentionné, dans le cadre du programme BUS - Autobus scolaire 2023-2024 Mesure : 50540;

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) doit dorénavant acheter des autobus électriques;

ATTENDU que la CSET a embauché la firme d'ingénierie électrique: IME Experts-Conseil Inc.;

ATTENDU que nous avons reçu l'estimation de la firme IME Experts-Conseil Inc. pour la construction de quatorze (14) bornes de recharge à l'édifice Marguerite Knapp;

ATTENDU que le coût de l'alimentation électrique a été évalué à 1 282 849 \$, le coût des travaux de génie civil à 740 650 \$ et les honoraires professionnels incluant les taxes à 83 480 \$;

ATTENDU qu'après avoir évalué le projet, la firme professionnelle IME Experts-Conseil Inc. a estimé le coût global à 2 106 979 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire H. Turgeon de procéder aux travaux pour le projet susmentionné ; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du comité consultatif de vérification est prévue pour le 20 février 2024.

9.4 Comité consultatif des services éducatifs (ESAC)

La présidente du comité consultatif de l'éducation, M.E. Kirby a mentionné que la première réunion a eu lieu le 3 octobre 2023. Les sujets suivants ont été abordés :

- Reconnaissance de terres;
- Rapport d'examen du ministère;
- Le mandat du comité.

La directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques, E. Lettner a présenté les résolutions suivantes :

9.4.1 Resolution N° CSET 23-10-23

Acquisition de Chromebooks (Renouvellement)

ATTENDU que dans la poursuite de la Stratégie d'apprentissage amélioré, la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) doit renouveler une partie de l'équipement pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU que 1100 Chromebooks de notre flotte ne sont plus pris en charge, ont atteint leur fin de vie et doivent être remplacés pour se conformer à la politique du gouvernement en matière de cybersécurité;

ATTENDU que la disponibilité d'équipements technologiques dans le contexte actuel est cruciale en vue de s'aligner sur notre mission éducative;

ATTENDU qu'un compte provisoire de 550 000 \$ a été mis de côté pour le remplacement des appareils du personnel pour l'année scolaire 2023-2024, sur la base de la Mesure 50761;

ATTENDU que la CSET fait partie d'un appel d'offres avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) conformément aux exigences du ministère;

ATTENDU que tous les achats seront effectués conformément à la politique d'achat de la CSET et aux exigences gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ PAR la Commissaire M-E. Kirby d'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à l'acquisition d'équipement et d'articles connexes (licences, dongles, etc.), jusqu'à concurrence d'un montant de 550 000 \$ pour 2023-2024, et ce, à compter de maintenant;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, la directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques peut également signer .

Adoptée à l'unanimité

9.4.2 Resolution N° CSET 23-10-24

Acquisition de MacBooks (Renouvellement)

ATTENDU que la flotte restante de MacBook Air (2017) de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET), principalement utilisée par les enseignants, doit être remplacée;

ATTENDU que la CSET publiera un avis d'intention d'achat d'appareils par le biais d'un contrat de gré à gré avec Apple Canada via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), conformément aux exigences et aux règlements du ministère;

ATTENDU que la CSET considère que l'intérêt public est mieux servi par une procédure d'avis d'intention, compte tenu de l'objet du contrat concerné;

ATTENDU que le contrat sera accordé conformément au budget et à la politique d'achat de la CSET et aux exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

ATTENDU qu'un compte provisoire de 325 000 \$ a été mis de côté pour le remplacement des appareils du personnel pour l'année scolaire 2023-2024, basé de la Mesure 50761;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'autoriser la directrice générale ou la directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques de signer toute documentation relative à l'acquisition d'équipements et d'articles connexes (dongles, câbles, adaptateurs, etc.) jusqu'à concurrence d'un montant de 325 000 \$ à compter de ce jour;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, la directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques peut également signer .

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion de SEAC est prévue pour le 7 novembre 2023.

9.5 Comité consultatif de communications

La présidente du comité consultatif de communications, H. Turgeon a mentionné que ce qui suit a été expliqué par le secrétaire général, É. Campbell :

9.5.1 Résolution N° CSET 23-10-25

Parkview Elementary School – Demande d'un permis de loterie

ATTENDU que *Parkview Elementary School* organise une loterie de collecte de fonds intitulée « *MEGA DRAW 2024 / MEGA TIRAGE 2024* »;

ATTENDU que le conseil d'établissement de *Parkview Elementary School* a été consulté et a approuvé les conditions de l'événement mentionné ci-haut et qu'il est pleinement conscient que des billets de tirage seront vendus;

ATTENDU que l'événement se déroulera en direct à *Parkview Elementary School* le 6 juin 2024, après les heures de classe, en présence d'un public;

ATTENDU que M^{me} Karine Lafrenière de Madka Studio Graphique est responsable de l'événement et de la vente des billets de tirage

ATTENDU que le tirage au sort comprendra 3 000 billets vendus au prix de 20 \$ chacun, avec des prix d'une valeur totale de 15 000 \$;

ATTENDU que Karine Lafrenière de Madka Studio Graphique s'est conformée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ);

ATTENDU que Karine Lafrenière de Madka Studio Graphique doit obtenir une résolution du Conseil des commissaires l'autorisant à vendre des billets de tirage sur les lieux de l'école et à l'extérieur de ceux-ci et fournir une photocopie du permis fourni par la RACJ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gosselin d'autoriser M^{me} Karine Lafrenière, de Madka Studio Graphique, à agir à titre de représentante pour l'événement de levée de fonds à *Parkview Elementary School*, conformément à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour l'événement de levée de fonds mentionné ci-haut qui aura lieu le 6 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du comité consultation des communications est prévue pour le 5 décembre 2023.

9.6 Comité consultatif des ressources humaines

La présidente du comité consultatif des ressources humaines, C. Beaubien a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 16 janvier 2024.

9.7 Comité consultatif de transport

Le président du comité consultatif de transport, commissaire G. Holliday a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 14 novembre 2023.

9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC)

La commissaire représentant les parents de SEAC, E. McKnight a mentionné que la première réunion de l'année a eu lieu le 11 octobre 2023 via la plateforme ZOOM.

Les nouveaux et anciens membres du comité ont été accueillis et présentés à la nouvelle directrice générale de la CSET, K. Mackey :

- L'élection du président et du vice-président de SEAC a eu lieu, ainsi que la nomination du secrétaire. La directrice des services complémentaires, E. Gaudet a présenté la proposition de la mise à jour de la procédure interne;
- E. Gaudet a expliqué le rôle important de SEAC aux nouveaux membres et à ceux qui sont de retour. Elle a également présenté de l'information sur les professionnels dans les écoles de la CSET et les services offerts, ainsi qu'un aperçu des allocations de personnel de soutien pour chaque école;
- Pour finir, E. Gaudet a fait part aux membres de SEAC des nombreuses possibilités de développement professionnel qui s'offrent à eux;
- La commissaire qui représente les parents de SEAC, E. McKnight a indiqué que les détails concernant les sessions d'information pour les parents se trouvent dans le bulletin Connections de septembre qui a été envoyé par courriel à tous les parents de la CSET le 13 septembre.

M^{me} McKnight a terminé son rapport en indiquant que la date de la prochaine réunion de SEAC aura lieu le 13 décembre 2023 via la plateforme ZOOM.

10. COMITÉ PARENTAL

La commissaire qui représente les parents, H. Turgeon s'est présenté en tant que la nouvelle présidente du Comité central des parents. Une réunion a eu lieu le 11 octobre 2023. La directrice générale, K. Mackey, a rencontré les parents qui représentent les écoles de la CSET.

- Des élections ont eu lieu pour la nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président.

La date de la prochaine réunion du comité des parents est prévue pour le 1^{er} novembre 2023.

11. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTUDIANTS

La commissaire J. Humenuik, qui représente le comité consultatif des étudiants a mentionné que la date prochaine réunion est prévue pour le 14 novembre 2023.

12. L'ACSAQ (QESBA)

Assemblée générale et session de développement professionnel

Une assemblée générale a eu lieu le 24 octobre 2023. Le président a énuméré les sujets qui ont été abordés. Une session de développement professionnel a été proposée aux commissaires présents. La session a été animée par Alain Vachon.

QESBA

Une réunion de mise à jour a été organisée sur les négociations.

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Alexander Galt Regional High School (2023-10-16)

- En ce qui concerne les subventions décentralisées, Galt dispose d'un total de 854 000 pour 14 programmes allant de NANS (68 000) à Seuil minimal d'école (305 000 \$);
- Un temps considérable a été consacré aux questions administratives habituelles : Règles de procédure interne, choix des membres du bureau, conflits d'intérêts, calendrier des réunions, etc;
- Le rapport sur le projet de loi 56 (lutte contre les intimidations et la violence) est divisé en catégories physiques, verbales, écrites et cybernétiques pour ce qui est de l'intimidation et de la violence. Les données montrent que 21 % des élèves sont victimes d'intimidation, ce qui est proche de la moyenne canadienne. Le pourcentage d'élèves se sentant en sécurité à l'école est de 54 %, alors que la moyenne canadienne est de 64 % ;
- Le groupe d'arts du spectacle (*Performing Arts group*) présentera « *An Enchanted Bookshop Christmas* » au publics les soirs du jeudi 14 décembre du vendredi 15 décembre et du samedi 16 décembre à 19h30.

Lennoxville Elementary School (2023-10-16)

- S'agissant de la première réunion régulière, des questions administratives telles que la déclaration de conflit d'intérêts, les règles de procédure interne et d'autres points de ce type ont été abordées ;
- La nouvelle cuisine est opérationnelle;
- La bibliothèque nouvellement rénovée est très appréciée par les élèves.

14. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun.

15. CORRESPONDANCE

Un bénéficiaire de la bourse des commissaires de *Alexander Galt Regional High School (AGRHS)* a remercié les commissaires.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Megan Seline

Résidente de Knowlton :

Qu'a fait ou qu'a l'intention de faire le Conseil des commissaires pour exprimer son mécontentement à l'égard de la directive du ministère (concernant l'augmentation des frais de scolarité dans les universités anglophones)?

M. Murray

Présidente de la CSET :

Ce soir, nous montrons notre soutien en portant les couleurs des universités anglophones en encourageant les employés à le faire également. Cela démontre le soutien aux universités anglophones. De plus, des discussions sont toujours en cours avec l'ACSAQ avec des options limitées.

Megan Seline

Résidente de Knowlton :

Quelle est la plus ancienne école du comté d'Ascot?

M. Murray

Président de la CSET :

Y'a-t-il un membre du Conseil qui est au courant? Pouvez-vous expliquer la raison de votre question?

Megan Seline

Résidente de Knowlton :

Il y a un concours dans *The Record* qui pose des questions historiques, l'une d'entre elles concerne les écoles dans les Cantons-de-l'Est.

G. Barnett

Commissaire :

J'habite dans l'ancien canton d'Ascot - l'école de Milby date d'environ 1825, je crois. C'est le genre d'école qui existait à la campagne il y a des années et qui n'est plus fonctionnel depuis 1948 environ.

Megan Seline

Résidente de Knowlton :

Merci, mes recherches indiquent la même chose. Si je gagne, je partagerai mon prix avec vous.

R. Gosselin

Commissaire :

Cette année sera le 175^e anniversaire de *Parkview Elementary School*, qui a depuis changé de nom à plusieurs reprises.

17. GOVERNANCE ET COMMUNICATION

Aucune.

18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20h28.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

EC/gm
24.10.2023